

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A

Ligue Régionale du Sport Automobile – Bretagne Pays de Loire

Association Sportive de l'ACO BRETAGNE

Ecurie Bretagne



2^{ème} RALLYE REGIONAL
DU PAYS DE LOHEAC
2 & 3 AVRIL 2022

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Championnat du Ligue Bretagne – Pays de Loire

Championnat A.C.O.

REGLEMENT PARTICULIER
Permis d'organisation FFSA n°101



2^{ème} Rallye Régional du Pays de Lohéac

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du Visa de la FFSA

Ouverture des engagements : 30 Janvier 2022

Clôture des engagements : 21 Mars 2022

Parution du carnet d'itinéraire au Bar du centre 17 rue de la Poste à Lohéac le vendredi 1^{er} Avril de 13h30 à 20h00 et le samedi 2 Avril de 8h00 à 12h30

Dates et heures des reconnaissances :

Pour l'ES Saint-Malo de Phily : ... Vendredi 1 Avril de 13h30 à 20h00 et le samedi 2 Avril de 8h00 à 13h00.

Pour l'ES Lohéac : samedi 1 Avril de 8h00 h 13h00 pédestre uniquement.

Pour les ES Les Clôtures et Guipry : Vendredi 1^{er} Avril de 13h30 à 20h00 et le samedi 2 Avril de 8h00 à 15h30.

Vérifications administratives : le 2 Avril 2022 de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 Lieu : Circuit du Rallycross de Lohéac

Vérifications techniques : le 2 Avril 2022 de 8h45 à 12h45 et de 13h15 à 15h15 Lieu : Circuit du Rallycross de Lohéac.

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 2 Avril à 9h30 en bas du Paddock du circuit

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 2 Avril à 14h Lieu : Tour du circuit.

Publication des équipages admis au départ : le samedi 2 Avril à 15h45 au tableau d'affichage du circuit ...

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 2 Avril à 15h45 au tableau d'affichage du circuit.

Départ 1^{ère} étape de Lohéac : le samedi 2 Avril 2022 à 18h14 (quinze minutes après le dernier concurrent du Rallye national).

Arrivée de la première étape à Lohéac : le samedi 2 Avril 2022 à 21h44

Publication des résultats partiels et ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape : le samedi 2 Avril 2022 à 23h30 au tableau d'affichage du circuit

Départ de la 2^{ème} étape de Lohéac : le dimanche 3 Avril 2022 à 9h14

Arrivée de la 2^{ème} étape à Lohéac : le dimanche 3 Avril 2022 à 12h45

Vérification finale : le dimanche 3 Avril 2022 Lieu : Garage Jan – Le Portal - Guipry

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 3 Avril 2022 ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au Tableau d'affichage du Circuit.

Remise des prix : le dimanche 3 Avril 2022 à 15h00 Lieu : Camion ACO

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CO Bretagne organise les 2 et 3 Avril 2022 en qualité d'organisateur administratif le 2^{ème} Rallye Régional du Pays de Lohéac.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 18/01/2022 sous le numéro 2 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 101 en date du 02/02/2022.

Comité d'Organisation

Président : Patrick GERMAIN

Membres : Yann BLANCHET, Antoine BURON, André GAREL, Didier JUSTAL, Sabrina SIMON, Jean François COUROUSSE, Claude ROBIN.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Olivier GERAUD 27 Rue de la Mare 35880 Guignen.

Téléphone : 06.11.24.95.91 Mail : ogeraud@rallycrossloheac.net

Permanence du Rallye : Tour Circuit de Rallycross du samedi 2 Avril 2022 à 8h00 au dimanche 3 Avril 2022 à 20H00

Organisateur technique

Nom : Association Sportive du Rallycross de Lohéac

Adresse : Circuit de Rallycross Le cour Neuve Lohéac 35550 Lohéac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Pierre SCHUBLER	Licence n°1202 – 27374
Commissaires Sportifs	Henri BRIGARDIS	Licence n°1206 - 20583
	Nathalie TOLLEMER	Licence n°1206 - 25930
Directeur de Course	Joseph LORRE	Licence n°1202 - 10395
Directeurs de Course Adjoints au PC	Michel FRALIN	Licence n°1208 – 2149
	Jean BELY	Licence n°1202 - 145422
Directeurs de Course Adjoint ES 1,3,5,7	Jean Louis MINEUR	Licence n°1209 - 29169
Directeurs de Course Adjoint ES 2,4	Kevin HABELIN	Licence n°1206 - 193149
Adjoints Direction de Course délégués ES 1,3,5,7	Gilles MERLIOT	Licence n°1202 – 10396
Adjoints Direction de Course délégués ES 2,4	Laurent LAMBERT.....	Licence n°0114 - 205661
Commissaire Technique responsable	Jerome RETO	Licence n°1206 - 204310
Commissaires Techniques adjoints	Gwen WATTU	Licence n°1206 – 47803
	Yohan BARBAUD	Licence n°1201 - 149794
	André MEVEL.....	Licence n°1210 - 186089
	Mickaël SIONNEAU	Licence n°1201 – 261013
Médecin chef	Docteur Isabelle COUDERT	Licence n1206 – 244873
Chargés des relations avec les concurrents	Catherine CONDEMINE	Licence n°1118 – 56617
	Marine MARTINEAU	Licence n°1210 - 210441
Juges de faits	Patrick GASCARD	Licence n°1205 - 162732
Chargé des relations avec la presse	Patrick GERMAIN	Licence n°1206 - 42139
Chronométrateurs	Maryse RAGUENEAU	Licence n°1106 - 24305
	Alain DEVIN	Licence n°1106- 37311
	Jean Louis TISSERAND	Licence n° 1106 - 181287
	Cyril VALLEE	Licence n° 1201 - 123878
	Corine SERVOIN	Licence n° 1201 - 48875
Classement	Stéphane MONFORT	Licence n°1205 - 38611
Speaker	M.	Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} Rallye Régional du Pays de Lohéac compte pour
La coupe de France des Rallyes Coefficient 2
Le Championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire
Le Championnat ACO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail et une convocation pour les vérifications administratives par mail dans la semaine avant le rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} rallye Régional du Pays de Lohéac doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 21 Mars 2022.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum pour l'ensemble des 2 Rallyes National et régional confondus, avec un maximum de 40 Régionaux.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 € jusqu'au 14 mars 2022
- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 € après le 15 mars et jusqu'au 21 mars 2022
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Pour l'intégralité du rallye, le rallye National partira devant le Rallye Régional.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance du Circuit de Rallycross.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2ème Rallye Régional du Pays de Lohéac représente un parcours de 119.14 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3 : Saint Malo de Phily – 8.00 km x 2 fois dont une nocturne.

ES 2,4 : Lohéac – 1.45 km x 2 fois dont une nocturne

ES 5,7 : Les Clôtures – 10.55 x 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèce : aucun prix en espèce, uniquement des coupes aux différents vainqueurs

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1^{er} de classe, 2 coupes au 1^{er} équipage féminin.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 3 Avril à 15h00 au car podium ACO

ITINERAIRE

2ème RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

régional coeff 2
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 1

SAMEDI 2 AVRIL 2022

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 1						
CH 0	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		18h14
	Service A (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	0,00	0,05	0,05	0h15	
CH 0A	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		18h29
RZ	Refuel	0,00	0,25	0,25		
1	Prochain Refuel	9,45	21,72	31,17		
CH 1	100 m après		10,90	10,90	0h15	18h44
ES 1	SAINT MALO DE PHILY	8,00				18h47
CH 2	300 m après		9,7	17,90	0h27	19h14
ES 2	LOHEAC	1,45				19h17
CH 2A	Regroup In - PARC Regroupement		0,87	2,32	0h07	19h24
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE (PARC -LOHEAC)					
CH 2B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	2h05	21h29
	Service B (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	9,45	21,72	31,17	0h20	
CH 2C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		21h49
RZ	Refuel	9,45	21,72	31,17		
2	Prochain Refuel	9,45	21,72	31,17		
CH 3	100 m après		10,90	10,90	0h15	22h04
ES 3	SAINT MALO DE PHILY	8,00				22h07
CH 4	300 m après		9,7	17,90	0h27	22h34
ES 4	LOHEAC	1,45				22h37
CH 4A	Regroup In (PARC regroupement)		0,87	2,32	0h07	22h44
	PARC FERME(PARC regroupement)					
	Total Etape 1	18,90	43,44	62,34		30,32%

Section 1

Section 2

ITINERAIRE

2ème RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC

régional coeff 2
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 2

DIMANCHE 3 AVRIL 2022

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 2						
CH 4B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		9h14
	Service C (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	9,45	21,72	31,17	0h30	
CH 4C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		9h44
RZ	Refuel	9,45	21,72	31,17		
3	Prochain Refuel	10,55	17,85	28,40		
CH 5	130 m après		4,71	4,71	0h10	9h54
ES 5	LES CLOTURES	10,55				9h57
CH 6	Regroup In - PARC Regroupement		12,89	23,44	0h27	10h24
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 6B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h11	11h35
	Service D (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	10,55	17,85	28,40	0h30	
CH 6C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		12h05
RZ	Refuel	10,55	17,85	28,40		
4						
CH 7	100 m après		4,71	4,71	0h10	12h15
ES 7	LES CLOTURES	10,55				12h18
CH 8	Regroup In - PARC Regroupement		12,89	23,44	0h27	12h45
	PARC FERME					
	Total Etape 2	21,10	35,70	56,80		37,14%

Section 3

Section 4

2 avril 2022

3 avril 2022

2^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS DE LOHEAC**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Date de réception

Cachet de la poste



A remplir et à retourner avant le 21 Mars 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)
à : Olivier GERAUD, 27 la Mare, 35580 GUIGNEN / tel:06-11-24-95-91 / mail: ogeraud@rallycrossloheac.net



		1 ^{er} PILOTE				2 ^{ème} PILOTE				VEHICULE ENGAGE					
NOM										Propriétaire					
PRENOM										Marque					
PSEUDONYME				Sexe :	M	F			Sexe :		M	F	Modèle		
LICENCE		N°					Cat		N°				Turbo	OUI	NON
		Code Ligue / A.S.A				Code Ligue / A.S.A				Cylindrée					
N° A.C.O										GROUPE					
A.S.A										Couleur					
ECURIE										Fiche homologa.	N°				
ADRESSE										Passeport tech.	N°				
C . Postal / Ville										Je soussigné : _____					
Tél. Dom / Travail										Autorise : _____					
adresse @-mail										à piloter mon véhicule					
P. de Conduire		Numéro				Numéro				Signature du Propriétaire					
(Merci de joindre les		Délivré le				Délivré le				MONTANT DE L'ENGAGEMENT					
photocopies de vos permis)		à				à				210 € avec la publicité organisateur jusqu' au 14/3/2022					
Date de naissance										300 € avec la pub. organisateur du 15/3 jusqu' au 21/3/2022					
Lieu de naissance										600 € sans la publicité organisateur					
Groupe sanguin										Chèque à l'ordre de : ASRCL					
										Signature 1 ^{er} Pilote :					
Numéro de Portable embarqué dans la voiture :															
NUMERO	GROUPE	CLASSE	REGLT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.										
			Chèque												
			Espèces												
										Signature 2 ^{ème} Pilote :					
										Fait à: _____ Le: _____					

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux

documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrais à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident

dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A